

PowerPoint Ie semestre

Module B – Prof.ssa Loredana Trovato

COMMENT SONT FORMÉS LES MOTS EN FRANÇAIS?

flexion

dérivation

composition

Autres processus de
formation des mots

La flexion

Un mot, compris comme une unité de sens, peut souvent se réaliser sous plusieurs formes. Par exemple, un verbe peut prendre une variété de conjugaisons et un adjectif peut être mis au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel.

Les éléments qui servent à marquer les différentes formes d'un mot sont appelés **suffixes flexionnels** ou **désinences**. Ces éléments servent à marquer en genre, en nombre, en temps, en personne et en fonction les mots dans lesquels ils apparaissent. On retrouve ainsi dans cette catégorie le -e qui marque le féminin des adjectifs, le -s du pluriel ainsi que toutes les flexions des verbes.

L'ajout d'un suffixe de flexion ne crée pas de mot sémantiquement différent (il ne fait pas l'objet d'une entrée séparée dans le dictionnaire) mais est une forme du mot de base d'où il est issu. On parle parfois de **lemme** pour désigner la forme de base sous laquelle on représente les mots par défaut, par exemple le masculin singulier pour les adjectifs.

La dérivation

L'un des processus les plus courants pour créer un nouveau mot en français est de lui ajouter un élément au début ou à la fin, que l'on appelle un **affixe**. Plus spécifiquement, on parle de **préfixe** lorsque l'élément est ajouté au début du mot et de **suffixe** lorsque l'élément est ajouté à la fin.

La spécificité des **préfixes de dérivation** est qu'ils ajoutent un élément de sens au mot mais ne changent la plupart du temps pas sa catégorie grammaticale. Par exemple, à partir du verbe *faire*, on peut créer *défaire* par l'ajout du préfixe de privation *dé-*. Attention, dans certains cas, les préfixes peuvent être des homophones (c'est-à-dire partager les mêmes sons mais avoir un sens différent). Par exemple, le préfixe *dé-* peut également avoir le sens de renforcement plutôt que de privation, comme dans *démultiplier* ou *démontrer*.


Les suffixes de dérivation ont la propriété de pouvoir changer la catégorie grammaticale du mot, tout en ajoutant également un élément de sens. Ainsi, par exemple, le fait d'ajouter le suffixe *-able* qui signifie «que l'on peut» au radical verbal *mang-* donne l'adjectif *mangeable*, qui signifie «que l'on peut manger».


- Toutefois, dans certains cas, le suffixe dérivationnel ne semble pas avoir d'autre rôle que celui de changer la catégorie grammaticale. Par exemple, le suffixe *-ment* permet de passer d'un adjectif à un adverbe de manière comme dans la paire *simple / simplement*, sans autre ajout de sens. De même, le suffixe *-âge* permet simplement de transformer un verbe en un nom d'action comme dans *démarrer* qui donne *démarrage*. Malgré son faible apport de sens, l'ajout d'un suffixe dérivationnel contribue à créer un mot différent de celui dont il est issu, et qui fait l'objet d'un traitement spécifique dans un dictionnaire. Notons encore qu'inversement, certains suffixes de dérivation ont pour seul rôle d'apporter un élément de sens sans changer la catégorie grammaticale. C'est le cas par exemple de *-ette* dans *chambrette* ou *-âtre* dans *brunâtre*.

- Un mot peut être construit morphologiquement par l'ajout successif de plusieurs affixes de dérivation. Par exemple, à partir de *constituer*, on a créé *constitution*, *constitutionnel*, *anticonstitutionnel* et enfin *anticonstitutionnellement*. Notons toutefois que l'ordre de dérivation entre ces mots reste souvent théorique. Dans certains cas, un adverbe en *-ment* peut être attesté sans que l'adjectif intermédiaire le soit. Pour tenter de résoudre ce problème, les dictionnaires indiquent l'ordre dans lequel les mots sont apparus dans la langue (approche diachronique).

La composition

- Ce processus se distingue de la dérivation principalement par le fait que tous les mots qui interviennent dans la composition ont une existence autonome. Par exemple, alors que l'on crée par dérivation *asocial* à partir de *social*, où *a-* est un préfixe qui n'a pas d'existence autonome, on crée *pois mange-tout* (*taccole*) en juxtaposant trois mots qui ont par ailleurs une existence autonome.
- Les mots composés rassemblent des mots français, mais également des formes grecques et latines. Dans le premier cas, on parle de composition populaire (*porte-clés, chou-fleur, etc.*) et dans le second, de composition savante (*misogyne, somnambule, etc.*).

- 
- Une autre caractéristique des mots composés est qu'ils sont figés, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de les modifier ou d'insérer d'autres mots entre eux. Par exemple, on ne peut pas dire *le pois mange-rien*, ou *le chou de belle fleur*.

- 
- D'un point de vue formel, rien ne permet d'identifier systématiquement les mots composés par rapport aux autres syntagmes. En effet, certains comme *portefeuille* sont **soudés**, d'autres comme *porte-monnaie* sont **reliés par un trait d'union** et d'autres encore comme *pomme de terre* **ne sont pas reliés du tout graphiquement**. Quelques règles se dégagent tout de même.
 - Les mots soudés tendent à être des composés savants (*androgynie*), des composés anciens (*pourboire*) ou des composés dont l'un des mots se présente sous forme raccourcie ou tronquée (*reprographie*).
 - Dans le cas des mots reliés par un trait d'union, la forme la plus fréquente est une séquence de type verbe + nom, comme par exemple *porte-voix* ou *faire-part*. Toutefois, aucune règle de soudure n'est systématique, même au sein d'une même famille de mots.

AUTRES PROCESSUS DE FORMATION DES MOTS

Abréviation

- Une autre manière de former de nouveaux mots en français consiste à réduire ou **tronquer** une partie d'un mot existant. Dans ce processus, les frontières morphologiques entre la racine et les affixes ne sont pas toujours respectées. On a par exemple *convoc* pour *convocation* ou *blême* pour *problème*. Comme le montrent ces exemples, le début et la fin du mot peuvent tous deux être tronqués. Ces mots tronqués peuvent ensuite intervenir à leur tour dans la formation de nouveaux mots par composition. C'est le cas par exemple de *publivore* ou le premier composant *publi-* est une forme tronquée de *publicité*.

Mot-valise

- Processus qui consiste à mettre ensemble des mots qui partagent une partie de leurs syllabes en effaçant les doublons, comme dans *français* (à partir de, français et anglais) et *informatique* (*information* et *automatique*). Chez Lewis Carroll, on trouve des mots-valises très créatifs, comme *slictueux*, qui signifie «*souple, actif, onctueux*».

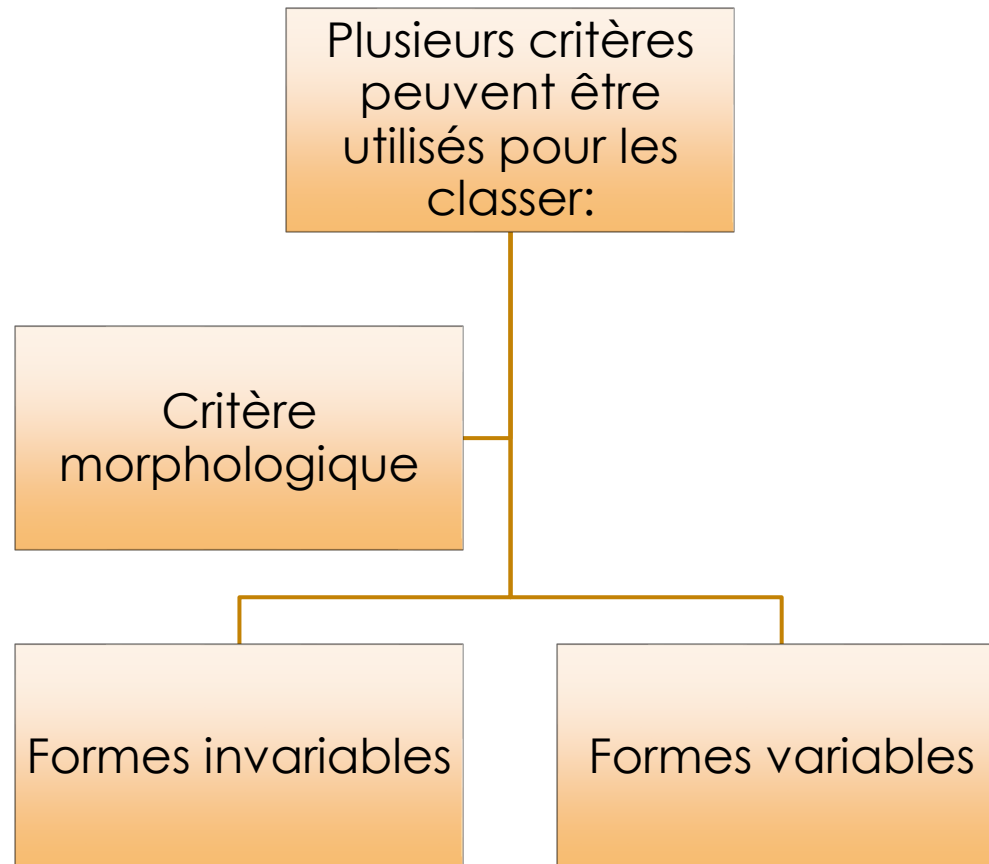
acronymes

- Mots sont construits sur le début de plusieurs mots mis ensemble. On a par exemple *bobo*, à partir de *bourgeois bohème*. De manière similaire, certains mots proviennent de sigles, c'est-à-dire de la première lettre de plusieurs mots comme *ADN* pour *acide désoxyribonucléique*.

conversion ou transcatégorisation

- Lorsqu'un mot est utilisé tel quel dans une autre catégorie grammaticale. Par conversion, le mot *orange* est passé d'un nom de fruit (une *orange* bien mûre) à un adjectif de couleur (un pull *orange*). Dans certains cas, ce passage nécessite un ajustement minimal, notamment entre les verbes (*nager*) et les noms d'action dits déverbaux (la *nagé*).

Critères de définition des parties du discours (chapitre 5, *La Grammaire: méthode et notions*, pp.113-119)



Formes invariables

- prépositions,
adverbes,
conjonctions.
- Interjections.

Formes variables

- Flexion verbale
(mode, temps,
personne).
- Flexion nominale
(genre, nombre,
fonction pour
certains
pronoms).

Critères sémantiques et notionnels

Le verbe indique un procès (processus, qu'il s'agisse d'actions ou d'états).

Le déterminant actualise la référence du substantif. C'est une forme variable qui subit la flexion en nombre et genre. Il n'a pas d'autonomie, mais suit la flexion du substantif qu'il actualise et qu'il accompagne nécessairement

Le substantif est muni d'une référence seulement virtuelle ou lexicale, tant qu'il n'est pas inséré dans un énoncé et actualisé, pour renvoyer à un être, objet ou notion précis.

Le participe passé subit la flexion en nombre et genre et s'accorde avec un substantif comme un adjectif. Cependant, il entre dans la conjugaison, puisqu'il sert à fabriquer les temps composés, et le passif.

Critère morphologique: on oppose les formes invariables (1,2,6,8) et celles qui entrent dans un paradigme flexionnel. En 3, on peut transformer la phrase au passif.

Critère syntaxique: «Que» introduit une proposition subordonnée en 3, 4, 6, 7, 8.

1. Que tu me sembles changé!
2. Que vienne la nuit!
3. Le livre que tu m'as offert me plaît.
4. L'homme que tu es devenu est détestable.
5. Que m'apportes-tu?
6. Je refuse que Jacques vienne.
7. Le principe qu'il a énoncé est contestable.
8. Le principe qu'il faut toujours pardonner est contestable.

- En 3, 5, 7, complément du verbe.

- En 4, attribut de «tu» par l'intermédiaire du verbe.

- En 7, c'est un pronom relatif. C'est anaphorique, un instrument de reprise. En 8, «que» n'a aucune fonction syntaxique, mais il développe le contenu. Il introduit donc une proposition complétive comme en 6. C'est donc un outil de jonction.

- En 1, «que» peut être remplacé par «comme»: il a une valeur intensive et exclamative.

- En 2, nous pouvons le supprimer.

Valeur de «que»

Formes invariables

Adverbe exclamatif. Il a une valeur intensive.
(comme en 1)

Conjonction: ni fonction syntaxique, ni sens.
(6 et 8)

«Béquille» du subjonctif: le verbe est
soutenu par «que» qui est une sorte
d'adverbe qui n'a pas de sens (comme en 2).

Il appartient à un paradigme de flexion

Pronom qui marque la flexion en fonction
de complément (3, 5, 7) ou d'attribut (4).

LE VERBE (CH. 6, *LA GRAMMAIRE: MÉTHODE ET NOTIONS*)

Sur le plan morphologique,
le verbe subit la flexion.



- Mode:
- temps
- personne

Le mode signale l'appréciation que le locuteur porte sur l'événement qu'il relate.

Indicatif

Qui présente le fait comme vrai, constaté, constatable.

Subjonctif

Qui se borne à l'envisager, soit sous l'aspect logique, soit sous l'aspect psychologique.

Impératif (?)

Valeur modale d'ordre. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une construction de l'indicatif, les grammairiens ne le considèrent plus un mode.

conditionnel

Les grammairiens ont renoncé à en faire un mode, car il emploie des morphèmes de l'indicatif et il a des emplois parallèles à des formes d'indicatif.

Infinitif et participe

Il n'ont pas de valeur modale.

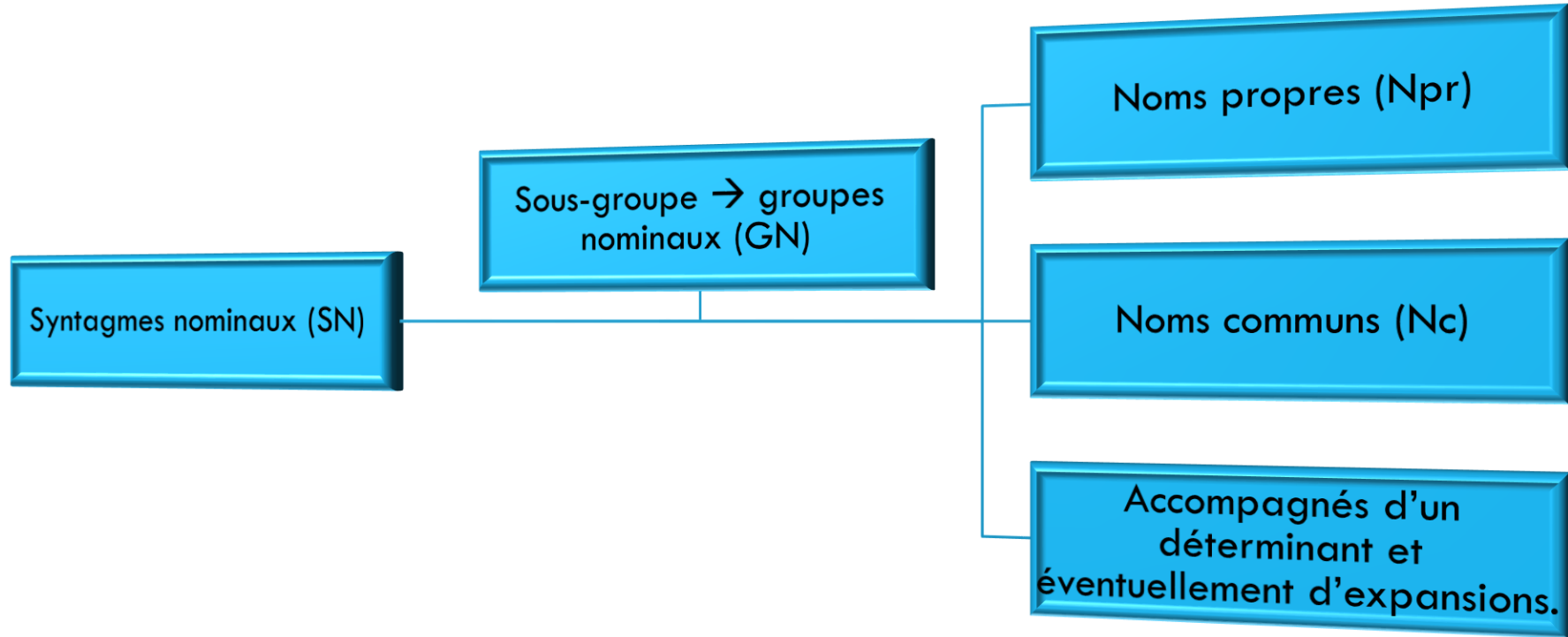
Sur le plan
syntaxique,
le verbe
présente 3
constructions:

Active: Je mange une pomme.

**Passive: La pomme est mangée
par Marie.**

Pronominale: Je me lave.

LE SUBSTANTIF ET LES ÉLÉMENTS DU GROUPE NOMINAL



LE NOM PROPRE

Critère
graphique

Critère morphologique

Critère
syntaxique

Critère
sémantique

Ils prennent une
majuscule.

Ils échappent
partiellement à
la morphologie
du substantif, ne
donnent que
très rarement
naissance à des
dérivés (ex.
«napoléonien»).

Ils ne subissent
pas tous la
flexion en genre
(par exemple,
les patronymes).

Ne sont pas
sujets à la
flexion en
nombre, à moins
de prendre un
déterminant
(ex. «Les
Durands»).

Ils ne prennent
pas l'article,
sauf s'il est
lexicalisé (ex.
«La Garonne»).

Ils n'ont pas de
sens, même s'ils
ont un contenu,
fait des
connotations
propres à
chacun de nous.

Plan pragmatique

Ils servent à désigner de manière précise.

En ce qui concerne les prénoms et les patronymes: ils servent à interpeller.

Deux pôles:

L'un où il est proche du pronom, et en particulier des déictiques.

L'autre où il est proche du nom commun, puisqu'il suffit de lui adjoindre un déterminant pour qu'il fonctionne comme lui: ex. «Le petit Pierre est venu / Notre Pierre est venu».

LE NOM COMMUN

**Critère
morphologique**

Il est sujet à la flexion en genre et en nombre.

**Critère
syntaxique**

La distribution du substantif est importante, puisqu'il doit être accompagné, au moins dans la fonction sujet, d'un déterminant, en dehors d'emplois ou d'expressions figées.

**Critère
sémantique**

Il renvoie à des objets que l'on peut regrouper en catégories.

LE GROUPE NOMINAL: LE RÔLE DES ADJECTIFS ET DES DÉTERMINANTS

- Ils suffisent à constituer avec le Nc un GN.
- Ils précèdent le substantif.
- Ils désignent globalement l'ensemble des unités auxquelles on se réfère.

déterminants

- Ils ne peuvent pas constituer avec le Nc un GN sans un déterminant.
- Ils peuvent le précéder ou le suivre.
- Ils précisent une propriété de chacun des éléments.

adjectifs

VALEUR SÉMANTIQUE

déterminant

- Il désigne globalement l'ensemble des unités auxquelles on se réfère.
- Remarquez la différence entre:
- « quelques enfants »
- « dix enfants » ou « mes enfants » ou « ces enfants ».
- Il actualise donc la référence.

adjectif

- Il précise une propriété de chacun des éléments.
- Exemples: « des enfants blonds »; « des cahiers jaunes », etc.
- Il indique donc une caractéristique des référents ainsi délimités.

déterminants

- Ce sont des indices grammaticaux qui n'ont pas de valeur lexicale (ils se bornent à indiquer quel type de prélèvement est opéré dans la classe des substantifs pour actualiser la référence).

Substantifs et adjectifs

- Ils ont un sens plein.
- Ils sont beaucoup utilisés pour former de nouveaux mots par « dérivation impropre ».

Dérivation impropre

- Le nouveau mot se crée en modifiant la classe grammaticale d'appartenance.
- Exemples:
- « j'ai acheté un pull bleu » / « le bleu est ma couleur préférée ».
- « Je regrette ne pas pouvoir partir avec toi » / «Pouvoir, c'est vouloir ».

ABSENCE DU DÉTERMINANT

- Si la règle générale nous impose l'emploi des déterminants dans le discours, cela n'était pas dans l'ancien français, où il était possible de ne pas utiliser un déterminant lorsque la référence n'avait pas besoin d'être actualisée.

- Aujourd'hui, il y a des cas où on peut remarquer l'absence du déterminant:

1) dans les proverbes;

2) lorsqu'un substantif renvoie à une substance, c'est-à-dire avec le nom de matière: « un bracelet en or »; « un banc en bois ». Ici, on renvoie à la matière en général et non pas à un type particulier. Relevez la différence entre « la peau **du** bœuf » et « la peau **de** bœuf ». Dans le premier cas, le renvoi est à la peau d'un bœuf particulier, alors que dans le deuxième à l'espèce en général.

Les pronoms

Catégorie « faussement évidente » pour le linguiste Dominique Maingueneau.

Il s'agit d'un ensemble très divers sur le plan syntaxique et sémantique.

Ils ne remplacent pas un nom, mais ils fonctionnent comme un GN.
Ils constituent une classe hétérogène.

Les pronoms sont divisés en diverses classes (possessifs, indéfinis...).

Ils peuvent être soumis à la flexion en nombre et en genre, mais aussi en fonction (par exemple, COD ou COI).

Le
pronom
personnel
peut être:

1) Un déictique: quand il s'articule directement sur la situation d'énonciation. Ex: « Je lui parle ».

2) Un anaphorique: quand il reprend une unité du contexte. Ex. « Marie est allée à Paris. Elle est partie hier soir. »

3) Un indicateur de personne: quand il se borne à indiquer la personne 3, de manière redondante par rapport à la flexion du verbe. Ex. « Il pleut ».

Les pronoms indéfinis

- Ils sont généralement anaphoriques et leur référence ne peut pas être identifiée sans un contexte: « Plusieurs (tous, certains, quelques-uns) sont venus ». « Plusieurs » qui? Par rapport à quoi? Il faut donc compléter: « J'ai invité tous mes amis. Plusieurs sont venus ».
- → Tout / tous → anaphore totale (« Tous sont venus »)
- → Plusieurs / Quelques-uns / Certains → anaphore partielle.

Pronoms relatifs et interrogatifs

- Ils ont plusieurs formes en commun mais présentent une distribution différente.
- Interrogatif: opposition animé / inanimé fondamentale. « qui » vs « que », « quoi ».
- Relatif: critère de la fonction fondamentale. « sujet » (qui) et « complément direct » ou « attribut » (que); « complément prépositionnel » → animé: « l'ami à qui / auquel je pense »; inanimé: « la chaise sur laquelle je suis assis »; « les choses à quoi je pense ».

LES MOTS INVARIABLES

prépositions

Elles aident à construire un groupe.

Elles prennent souvent la fonction de complément de phrase.

Elles présentent une valeur sémantique décisive pour marquer le lieu, le temps, la cause, etc.

conjonctions

Elles servent à construire des phrases complexes par enchaînement de propositions. On distingue les conjonctions de subordination qui ont un fonctionnement analogue à celui des prépositions, sauf qu'au lieu de construire un GN, elles construisent une proposition subordonnée.

Les conjonctions de coordination relient deux propositions, deux noms ou deux adjectifs sur un plan d'égalité.

Les adverbes

Sur le plan morphologique, il s'agit d'une catégorie hétéroclite.
Certains sont des dérivés formés sur la base féminine de l'adjectif à partir du suffixe « -ment ». Ex. « lente-ment »; « intelligente-ment ».

D'autres sont des mots simples:

- Hier
 - là.
-

D'autres sont des lexies:

- Tout à coup

D'autres encore sont d'anciens adjectifs devenus adverbes par conversion. Ex: « fort » (« elle parle fort »), « vite » (« elle est vite arrivée »), etc.

PLAN SYNTAXIQUE

Adverbes dépendants

Ils sont adjoints à une autre unité, essentiellement le verbe et l'adjectif:

- Elle parle fort.
- Elle est très intelligente.

Adverbes autonomes

Ce sont les adverbes de phrases. Ils sont repérable du fait qu'on peut les supprimer et surtout les déplacer, à la manière des compléments de phrase:

- Là-bas, passe une voiture / Une voiture passe là-bas.
- Heureusement, il est parti. / Il est parti, heureusement!

Qu'est-ce qu'une phrase ?

Les énoncés sont formés de phrases. Les phrases sont des suites de mots ordonnés d'une certaine manière, qui entretiennent entre eux certaines relations, c'est-à-dire qui répondent à certaines règles de grammaire et qui ont un certain sens. Ainsi :


Les nuages courent dans le ciel

est une phrase.


Dans la langue parlée, les phrases sont caractérisées aussi par une intonation particulière, une mélodie et, dans la langue écrite, elles sont délimitées par des signes de ponctuation (point, point-virgule, point d'interrogation, d'exclamation, ou parfois simple virgule).

phrases


Quand on fait savoir simplement quelque chose à quelqu'un, quand on énonce ou déclare sa pensée, quand on exprime une idée, on fait une phrase **déclarative** : *Pierre est venu te voir ce matin.*



Quand on veut obtenir un renseignement de quelqu'un en lui posant une question, on fait une phrase **interrogative** : *Pierre est-il venu te voir ce matin ?*



Quand on veut que quelqu'un agisse de telle ou telle manière, quand on veut lui donner un ordre, lui adresser une prière, on fait une phrase **impérative** : *Viens tout de suite me voir !*



Quand on exprime un sentiment vif (indignation, surprise, admiration, etc.), on fait une phrase **exclamative** : *Ce spectacle est étonnant !*

Chacun des qu
présenter sous
active (ou pass

Forme affirmative	Type
<i>L'électricien a réparé le poste.</i>	déclaratif
<i>L'électricien a-t-il réparé le poste ?</i>	interrogatif
<i>Répare le poste !</i>	impératif
<i>Comme c'est curieux !</i>	exclamatif
Forme négative	Type
<i>L'électricien n'a pas réparé le poste.</i>	déclaratif
<i>L'électricien n'a-t-il pas réparé le poste ?</i>	interrogatif
<i>Ne répare pas le poste !</i>	impératif
<i>Ce n'est pas vrai !</i>	exclamatif

Forme active	Type
<i>L'électricien a réparé le poste.</i>	déclaratif
<i>L'électricien a-t-il réparé le poste ?</i>	interrogatif
<i>Que cette preuve vous convainque !</i>	impératif
<i>On a enfin obtenu satisfaction !</i>	exclamatif
Forme passive	Type
<i>Le poste a été réparé par l'électricien.</i>	déclaratif
<i>Le poste a-t-il été réparé par l'électricien ?</i>	interrogatif
<i>Soyez convaincu par cette preuve !</i>	impératif
<i>Satisfaction est enfin obtenue !</i>	exclamatif

Ces deux t

Forme emphatique (ou d'insistance)	Type
<i>L'électricien, lui, a réparé le poste.</i>	déclaratif
<i>Le poste, l'électricien l'a-t-il réparé ?</i>	interrogatif
<i>Vous, racontez-moi cela !</i>	impératif
<i>Ça, c'est extraordinaire !</i>	exclamatif

Quand
est neutre

La structure de la phrase

Une phrase ne se définit pas par sa longueur, par le nombre de ses mots, mais par les éléments qui la constituent, par les relations qu'ils ont entre eux, c'est-à-dire par sa **structure**.

Ex. *Le célèbre explorateur partit chasser le lion en Afrique.*

On peut supprimer certains éléments de cette phrase sans qu'elle cesse pour cela d'être compréhensible.

Si on essaie ainsi de supprimer tous les éléments qui ne sont pas absolument indispensables pour qu'il subsiste une phrase, il ne restera finalement que les éléments suivant: L'explorateur partit, c'est-à-dire la **PHRASE MINIMALE**.

Définition de **PHRASE MINIMALE**:

Une phrase à laquelle on ne peut ainsi plus rien retrancher (car autrement elle cesse d'être une phrase).

Phrase minimale:
Ma mère va à la banque

Cette phrase est constituée de deux groupes d'éléments.

Ma mère
(l'élément essentiel est le nom)

va à la banque
(l'élément essentiel est le verbe)

Groupe du NOM (ou syntagme nominal)

Groupe du VERBE (ou syntagme verbal)

La phrase

Nous pensons et nous parlons, non pas par mots séparés, mais par assemblages de mots, logiquement et grammaticalement organisés: c'est-à-dire une PHRASE.

La phrase est:
a) simple;
ou
b) composée.

La proposition

La phrase simple comprend un *seul verbe*: elle forme, dans le langage, l'assemblage logique de mots le plus simple exprimant un sens complet.

La proposition se rapporte directement ou indirectement à un *verbe*, base de l'ensemble et au moyen duquel on exprime un fait, un jugement, une volonté, une sensation, un sentiment, etc.

Ex. *Nous sommes sortis avec nos amis.*

La phrase composée

Tandis que dans la phrase simple, on n'a qu'un *seul verbe*, dans la phrase composée, on a *plusieurs verbes* dont chacun est la base d'une proposition distincte.

Ex. *Je crois* que *tu es très sympa*. (2 prop.)

Proposition
indépendante

- C'est la proposition qui ne dépend d'aucune autre et dont aucune autre ne dépend. Ex. *Marie mange un sandwich.*

Proposition
principale

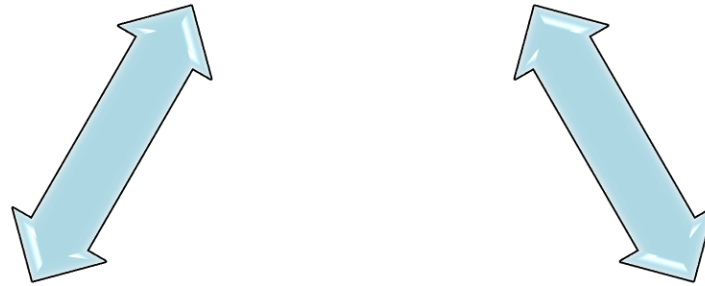
- C'est la proposition qui a sous sa dépendance une ou plusieurs autres propositions. Ex. ***David écrit un mèl à Marie pour lui raconter ce qui s'est passé hier au stade.***

Proposition
subordonnée

- C'est la proposition qui dans la dépendance d'une autre proposition. Ex. *David écrit un mèl à Marie **pour lui raconter / ce qui s'est passé hier au stade*** → Dans cette phrase la première subordonnée est principale par rapport à la seconde.

Les champs sémantiques

Par exemple, à la notion de « couleur » correspondent tous les termes comme « bleu », « jaune », « violet », etc.



Ce sont un sous-ensemble du lexique, un micro-système lexical qui fait correspondre à une notion un groupe de termes



Il s'agit donc de l'association d'un champ notionnel avec un champ lexical.
Ex. champ notionnel « sentiments »
→ champ lexical: amour, haine, passion, etc.

oppositions

Séries étymologiques ou morphologiques

- Ce sont les familles de mots.
- Comme «vie, vivant, viveur, vivace, etc.».
- Ici, les termes sont unis non par un concept mais par une liaison formelle.

Champs associatifs

- Ils regroupent tous les mots qui gravitent autour d'une notion donnée, comme *sang, mort, mourir, blessé, bombe, se battre, victoire, perdre, combat, etc.*
- ils appartiennent à des parties du discours différentes, alors que les champs sémantiques ne comprennent des mots appartenant à la même partie.

1^{ère} difficulté de la notion de « champ sémantique »:

- Elle est liée aux LIMITES de la notion.
- Si nous prenons la définition d' « animal domestique », nous savons génériquement de quoi il s'agit, mais savons-nous le définir avec précision?
- Oppositions:
 - 1) Domestique et sauvage.
 - 2) Domestique et apprivoisé.

2ème difficulté: comment constituer le champ lexical?

Puisqu'un champ sémantique n'est ni un champ étymologique, ni une famille de mots, il ne se constitue pas à partir de critères formels. Ainsi lorsqu'on considère l'exemple du champ sémantique des animaux domestiques, à supposer que l'on ait clairement défini le champ notionnel, on constate que s'appuyer sur des séries dérivationnelles à partir du nom désignant l'espèce ne permettrait pas de recueillir l'ensemble des termes.

Par exemple, on aurait pour la femelle et le petit les séries suivantes :

Chat	âne
Chatte	ânesse
Chaton	ânon

- Mais on ne peut pas constituer une série avec les mots *coq* ou *bélier*, car la femelle est *poule* et *brebis*, tandis que le petit est *poussin* et *agneau*.

Champ sémantique de la couleur

- *Vert guerre* → dans le langage des enfants.
- *Sinople* → indique le vert dans le langage du blason.
- *Émeraude* ou *amande*.
- Problème de l'existence des **idiolectes** → systèmes linguistiques individuels, à l'intérieur même d'une communauté linguistique donnée.
- Car chacun de nous utilise la langue de façon spécifique.
- Recueillir un champ lexical, est-ce donc recueillir la somme des idiolectes?

La problématique précédente implique la réflexion sur les niveaux et les registres de langue.

niveaux

Ils impliquent une hiérarchie des usages linguistiques, dont le détail et l'ordre varient avec les normes sociales et esthétiques du groupe sociolinguistique.

Par exemple:

1. Tuer → standard.
2. buter, zigouiller → populaires.

Registres de langue

Variation des conduites linguistiques selon le médium utilisé (oral ou écrit), les relations sociales et les domaines de l'expérience (par ex. la capacité à utiliser un vocabulaire spécialisé).

Par exemple:

1. Ictère et jaunisse.
2. Nausée et mal au cœur.

La polysémie des mots

c'est-à-dire de plusieurs sens associés à un même signifiant, fait également difficulté. Ainsi un terme comme *solide* signifie-t-il selon les cas le contraire de *fragile*, de *fluet* ou de *liquide*. Ceci signifie qu'un même terme pourra appartenir à différents champs lexicaux. En particulier, des termes pourront être empruntés d'un champ à l'autre. Ainsi le champ lexical des termes de couleur comprend plusieurs termes empruntés à celui des fruits, *citron*, *marron*, des fleurs, *rose*, *violette*, *lilas*, et des animaux, *chamois*, *fauve*, etc. Par conséquent, à l'intérieur d'un même registre et d'un même niveau de langue, la couleur jaune, par exemple, pourra être désignée de deux façons (au moins), par un terme spécifique, *jaune*, et par un terme d'emprunt, *citron*. Un même terme pourra donc renvoyer à des champs notionnels différents.

ATTENTION!

- Le paragraphe « La description des champs » et « La sémantique du prototype », pp. 211-218, est à ne pas étudier.
- Si vous voulez, vous pouvez l'étudier de manière autonome et me le dire à l'examen.

Les relations lexicales

La synonymie

C'est une relation qui implique une identité de sens entre unités lexicales.

Synonymie absolue ou totale (rare)

Synonymie approchante ou partielle

Obstacles à la synonymie absolue

On distingue la synonymie **absolue ou totale** et la synonymie **approchante ou partielle**. La première suppose que les synonymes soient substituables dans n'importe quel contexte, c'est-à-dire en fait en dehors même de tout contexte. Ces cas-là sont extrêmement rares et les synonymes absolus ne se rencontrent guère en dehors des nomenclatures scientifiques, par exemple le vocabulaire de la médecine où les doublets existent : *ictère*, *hépatite*, les uns étant par exemple empruntés au latin, les autres au grec, les autres encore formés à partir du nom d'un médecin.

Autrement, les objets ont souvent deux appellations qui ne sont pas interchangeables, le nom scientifique n'étant guère utilisé que par les spécialistes s'adressant à des confrères, alors que l'autre est d'usage courant :

Ictère	jaunisse
Hydrangea	hortensia

Ictère et *jaunisse* ont bien la même signification, mais sont spécialisés par registre de langue. Niveaux et registres font ainsi obstacle à la synonymie totale, alors même que, paradigmatiquement, les signes offrent une signification identique.

Un deuxième obstacle est dû à ce que l'on appelle les **collocations**, c'est-à-dire aux associations stéréotypées qui, étant donné un terme, rendent prévisible la présence d'un autre. Ainsi, pour exprimer l'intensité, on utilisera des adjectifs différents selon le substantif dont ils sont épithètes :

la ferme résolution
un soin scrupuleux
une attention soutenue
une ignorance crasse

les collocations

les termes donnés sont généralement synonymes de "grand", mais ils ne sont pas substituables les uns aux autres.

L'antonymie

- Voir la section « axe paradigmatique et syntagmatique » du chapitre 2 du livre « La Grammaire: méthodes et notions ».

Ce sont deux relations réciproques, antonymes donc, l'hypéronymie désignant la relation du genre à l'espèce et l'hyponymie, la relation de l'espèce au genre. Ainsi, *animal* est un hypéronyme de *chien* ou *chat*, et *chien* et *chat* sont des hyponymes de *animal*. Le critère de repérage est qu'un terme hypéronyme peut dans tout contexte remplacer n'importe lequel de ses hyponymes, alors que l'inverse n'est pas vrai. Si dans :

J'ai cueilli des roses

roses peut être remplacé par *fleurs*, l'inverse n'est pas vrai, car :

J'ai cueilli des fleurs

peut signifier que l'on a cueilli des lilas ou n'importe quelle autre fleur. La relation d'hyponymie est fondamentale dans les taxinomies. Elle

est à la base de la définition lexicographique dite par genre prochain et différence spécifique :

carotte : *plante* (terme hypéronyme désignant le genre prochain)
cultivée pour sa racine comestible (différence spécifique).

Les termes liés par ce type de relations renvoient donc à des objets qui sont liés par une inclusion logique. Les mots qui sont liés par une relation d'hyponymie à un même hypéronyme sont des **co-hyponymes** de ce terme, comme *tulipe* et *rose* par rapport à *fleur*.

Hypéronymie et hyponymie

La méronymie et l'holonymie

Ce sont également deux relations réciproques. Entre le terme *corps* et des termes comme *pied*, *main*, *tête*, il existe une relation de partie à tout, de même qu'entre *voiture* et *volant* ou *roue*. En termes linguistiques, on appelle la relation de partie à tout une relation de méronymie (du grec *meron*, la partie) et la relation du tout à la partie la relation d'holonymie (du grec *holos*, tout). Ces relations ont une incidence sur la syntaxe, en particulier justement quand les parties du corps sont impliquées. On oppose ainsi : *je me suis cassé le pied* (et non **j'ai cassé mon pied*) et *j'ai cassé mon parapluie* (et non **je me suis cassé le parapluie*) (voir exercice n° 12 et t. 2, exercice n° 26). Les relations d'hyponymie et d'hyperonymie ainsi que celles de méronymie et d'holonymie sont à la base des définitions lexicographiques :

- définition par l'hyperonymie (genre et différence spécifique) : une rose est une fleur à épines.
- définition par la méronymie (énumération des parties) : une fourchette se compose d'un manche et de dents.

Homonymie et polysémie

Les relations examinées jusqu'ici jouaient entre des termes dont aussi bien le signifiant, la forme, que le signifié, le sens, différaient. Avec **l'homonymie**, il s'agit cette fois de relations entre des termes dont le signifiant est identique.

On dit que deux termes sont homonymes s'ils ont un même signifiant. On distingue les **homophones**, dont la prononciation est identique :

therme } [tɛrm]
terme }

et les **homographes**, dont la graphie est identique :

couvent (substantif)
couvent (verbe)

Certains homonymes peuvent être tout à la fois homophones et homographes :

terme (fin)
terme (mot)

Dans tous les cas, ces mots présentent des sens différents et sans lien : l'homonymie suppose une absence de relation sémantique.

Elle se distingue ainsi clairement, sur le plan théorique, de la **polysémie** où **un seul terme** présente des sens différents :

terme : fin
but

Homonymie et polysémie sont donc théoriquement bien distinctes, l'homonymie impliquant deux (ou n) termes :

terme a — signifiant a

signifié a

terme b — signifiant b = a

signifié b ≠ a

et la polysémie un seul, avec plusieurs signifiés :

terme a — signifiant a

signifié 1

signifié 2

signifié 3...

critères

Le premier est l'étymologie. Pour qu'un terme soit polysémique, il faut généralement que ses sens remontent à un **étymon** (voir chapitre 7, partie 1, p. 139) commun, encore qu'au cours de l'histoire une collusion ait pu se produire entre des homonymes peu à peu confondus. Mais cette condition ne suffit pas. Avec un même étymon, des termes peuvent avoir des sens si éloignés qu'on ne peut pas en synchronie poser une seule unité polysémique, comme pour *grève, plage* et *grève, arrêt de travail*, alors même que tous les deux sont issus d'une forme commune, *grava*, ou pour *altérer, dénaturer* et *altérer, donner soif*, qui remontent à *alter*.

Le deuxième critère est d'ordre sémantique : les sens doivent être suffisamment proches pour qu'on puisse les attribuer à une seule et même unité et il faut de surcroît qu'on puisse expliquer le passage de l'un à l'autre, soit par une filiation historique, selon leur date d'apparition, soit par une filiation logique, par extension, par sens figuré. Ainsi on dira que les sens de *délicat* : *fin, raffiné* et *fragile, faible*, sont à rapporter à une même unité polysémique, la deuxième série de sens étant une extension de la première.

Le recours à ces deux premiers arguments peut s'avérer insuffisant, d'autant que le second est parfois subjectif. On utilise donc parfois également des critères formels, syntaxiques et morphologiques.

Certains lexicographes considèrent que si les sens dont la relation fait problème correspondent à des constructions spécifiques et donnent lieu à des dérivés différents, il faut y voir des termes différents homonymes. Il est intéressant à ce propos de comparer par exemple le traitement de *pauvre* dans le *Dictionnaire du Petit Robert* et le *Dictionnaire du français contemporain*. Le PR ne comporte qu'une entrée et regroupe les différents emplois dans l'ordre suivant :

1. qui manque du nécessaire ou n'a que le strict nécessaire
2. pour les choses : qui a l'apparence de la pauvreté
3. pauvre de : qui n'a guère
4. qui est insuffisant, fournit trop peu
5. qui inspire la pitié
6. pitoyable, lamentable.

Ce sont les considérations sémantiques qui priment.

Le DFC au contraire distingue deux entrées qui s'opposent :

- par leur construction : *pauvre 1* s'emploie après le substantif (*une famille pauvre*), *pauvre 2* avant (*le pauvre garçon*) ;
- par leurs dérivés : sur *pauvre 1* sont formés *pauvrement*, *pauvreté*, *appauvrir*, *paupérisme*, tous sémantiquement apparentés, et, sur *pauvre 2*, *pauvret* et *pauvrette* ;
- par leur sens, *pauvre 1* regroupant les emplois 1 à 4 du PR, *pauvre 2* les sens 5 et 6.

Il est souvent bien difficile de trancher avec certitude.

Il reste à souligner que la polysémie est la situation de presque tous les termes de la langue, qu'ils soient ou non homonymes d'autres termes. La **monosémie** représente évidemment la situation idéale, mais elle n'est représentée que pour un tout petit nombre de mots, définis en général dans les vocabulaires techniques. La poésie, au contraire, joue de la polysémie et même de l'ambiguïté qu'elle peut créer.

- Les paragraphes:
- La paronymie (p. 226)
- Et l'autonymie (p. 228)
- Ne sont pas à étudier!

Le sens figuré

On dira que les mots sont susceptibles de deux sortes de sens, le **sens propre** et le **sens figuré**. Les définir n'est pas chose aisée et l'on s'en tiendra ici à une approche volontairement simplifiée, pour ne pas dire caricaturale. Le sens propre est le sens fondamental du mot, le premier, comme dans la phrase suivante, le sens du mot *poutre* :

Les poutres de ce plafond sont magnifiques.

Le sens figuré est un sens second, qui ne peut se déceler et se comprendre que dans un contexte particulier :

voir la poutre dans l'œil du voisin.

Le passage du sens propre au sens figuré s'obtient par divers mécanismes qui donnent lieu à différents types de figures, parmi lesquelles on citera les **métonymies**, les **synecdoques** et les **métaphores**.

Les métonymies et les synecdoques reposent sur des liens aisément constatables entre les objets. Les premières reposent sur des liens de contiguïté entre des objets, des individus ou des actions proches dans l'espace ou le temps. Par exemple, lorsque l'on désigne sous le nom de *madras* non plus la ville, mais le tissu fait dans cette ville, il y a un rapport de contiguïté spatiale entre les deux qui explique le nom donné au tissu. De même le mot *jean* est-il issu de *Gênes*, c'est le tissu fait à Gênes, première métonymie, puis le vêtement fait en jean, deuxième métonymie. Ou encore, lorsque, dans le vocabulaire populaire, on donne comme sens à *refroidir* celui de *tuer*, il s'agit d'un mécanisme métonymique, puisqu'existe entre les deux actions, celle de tuer et celle de refroidir, une contiguïté temporelle, la seconde découlant nécessairement de la première. Ce mécanisme est très important dans le lexique où il explique de nombreux changements de sens répertoriés sous la rubrique *par extension* dans les dictionnaires. C'est ainsi que *bureau* désigne primitivement un tapis de table en bure, puis la table elle-même, et particulièrement la table de travail, puis la pièce où se trouve la table, puis les employés travaillant dans cette pièce, l'extension de sens se faisant chaque fois sur la base d'une contiguïté spatiale.

La synecdoque

Les synecdoques, elles, reposent sur un lien tout aussi objectif et nécessaire, mais les deux objets impliqués ne sont pas indépendants, et ils sont soit liés par une relation logique d'inclusion : *la saison du lilas* pour *la saison des fleurs* (en d'autres termes, *fleur* est un terme

hypéronyme de *lilas*), soit liés par une relation de partie à tout : *cent voiles* pour *cent vaisseaux* (en d'autres termes, *voile* est un méronyme de *vaisseau*). Ces deux relations sont précisément celles sur lesquelles se fonde la définition lexicographique. Si la première est bien reconnue, la seconde l'est moins, alors qu'il s'agit pourtant d'une relation qui a même une incidence sur la syntaxe (cf. exercice n° 11, p. 271). On citera comme exemple de **définition par énumération des parties** celle de *râteau* par le DFC : *traverse, munie de dents séparées et ajustée en son milieu à un long manche*. Les synecdoques ont également donné lieu, bien que plus rarement, à des changements de sens, comme pour *nef*, qui désigne originellement un bateau, puis se spécialise pour désigner un type particulier de bateau, un bateau à grandes voiles. Le mot ne s'applique donc plus qu'à une espèce. Les dictionnaires décrivent ces changements sous la mention *spécialement*.

La métaphore

Quant aux métaphores, dont on ne donnera qu'une définition approximative, on dira qu'elles s'appuient sur des analogies existant dans le réel ou posées, construites, par le locuteur. Elles impliquent donc un degré de liberté qui n'existe pas dans les figures précédentes. Elles sont à la source d'un très grand nombre d'évolutions sémantiques, que les dictionnaires signalent sous les rubriques *figuré* ou *par analogie*. Ainsi un des sens du mot *nef* déjà cité est le suivant : *partie d'une église*, puisqu'entre la nef de l'église et le bateau il y a analogie de forme.